

# RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DE FRELIGHSBURG

Assemblée publique de consultation virtuelle  
23 MARS 2021

**BC2**  
RÉFLÉCHIR  
L'ESPACE



# PROGRAMME DE LA SOIRÉE

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire
2. Présentation de BC2 Groupe conseil
3. Règles pour un bon déroulement de la soirée
4. Retour sur les questions et commentaires reçus
5. Retour sur le mandat et mise en contexte
6. Le plan d'urbanisme
  - Les principaux changements
7. Les règlements d'urbanisme
  - Les principaux changements
8. Prochaines étapes
9. Période de questions et commentaires
10. Mot de la fin



# PROGRAMME DE LA SOIRÉE

## 1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

2. Présentation de BC2 Groupe conseil

3. Règles pour un bon déroulement de la soirée

4. Retour sur les questions et commentaires reçus

5. Retour sur le mandat et mise en contexte

6. Plan d'urbanisme

- Les principaux changements

7. Règlements d'urbanisme

- Les principaux changements

8. Prochaines étapes

9. Période de questions et commentaires

10. Mot de la fin



# PROGRAMME DE LA SOIRÉE

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire
- 2. Présentation de BC2 Groupe conseil**
3. Règles pour un bon déroulement de la soirée
4. Retour sur les questions et commentaires reçus
5. Retour sur le mandat et mise en contexte
6. Plan d'urbanisme
  - Les principaux changements
7. Règlements d'urbanisme
  - Les principaux changements
8. Prochaines étapes
9. Période de questions et commentaires
10. Mot de la fin



# PROGRAMME DE LA SOIRÉE

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire
2. Présentation de BC2 Groupe conseil
- 3. Règles pour un bon déroulement de la soirée**
4. Retour sur les questions et commentaires reçus
5. Retour sur le mandat et mise en contexte
6. Plan d'urbanisme
  - Les principaux changements
7. Règlements d'urbanisme
  - Les principaux changements
8. Prochaines étapes
9. Période de questions et commentaires
10. Mot de la fin



# POUR UN BON DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

1. Pendant la présentation les micros seront fermés;
2. La boîte de dialogue sera accessible et si vous le souhaitez, vous pourrez y passer des commentaires et questions. Notre modérateur les colligera et nous pourrons y revenir lors de la période de questions;
3. Période de questions et commentaires:
  - Le but est de recueillir vos questions et commentaires et de les traiter à la fin du processus de consultation;
  - Lors de la période de questions les questions et commentaires pourront être transmis de 2 façons: **par la boîte de dialogue** ou **verbalement**.
  - Dans les 2 cas, SVP débutez votre intervention en **mentionnant votre nom et adresse**.

# POUR UN BON DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

- Pour ceux qui souhaiteraient s'adresser verbalement, **levez la main** à l'aide de la fonction à cet effet et **attendez que le modérateur vous invite à parler**
- Le consultant ou les membres du conseil pourront répondre ou commenter les interventions au besoin. Aucune décision ne sera toutefois prise avant la fin du processus.

**Bonne assemblée!**

# PROGRAMME DE LA SOIRÉE

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire
2. Présentation de BC2 Groupe conseil
3. Règles pour un bon déroulement de la soirée
- 4. Retour sur les questions et commentaires reçus**
5. Retour sur le mandat et mise en contexte
6. Plan d'urbanisme
  - Les principaux changements
7. Règlements d'urbanisme
  - Les principaux changements
8. Prochaines étapes
9. Période de questions et commentaires
10. Mot de la fin



# RETOUR SUR LES QUESTIONS ET COMMENTAIRES REÇUS

1. Plusieurs commentaires ont été reçus et seront traités à la fin de la période de consultation;
2. Le conseil municipal et le consultant ont déjà reçu et pris connaissance de vos commentaires et questions transmis depuis le début du processus de consultation. Merci pour votre temps.

# RETOUR SUR LES QUESTIONS ET COMMENTAIRES REÇUS

1. Rendre plus flexibles l'aménagement et l'utilisation d'un loft à l'intérieur d'un bâtiment accessoire;
2. Abaisser de 380m à 350m l'altitude au-delà de laquelle toute construction est interdite dans le secteur du mont Pinacle;
3. Faire passer de 3000 à 10 000 m.ca. la superficie minimale d'un terrain dans la zone CONS-1;
4. Retirer l'obligation de gazonner les surfaces non aménagées d'un terrain en privilégiant plutôt qu'un *terrain soit boisé, recouvert d'espèces végétales indigènes ou autrement paysagé*;
5. Revoir les dispositions encadrant l'abattage d'arbres afin d'éviter l'abattage de grandes superficies boisées;
6. Revoir la hauteur maximale d'un bâtiment dans le secteur du mont Pinacle;
7. Remplacer la notion « d'animaux » par « unités animales » et revoir les animaux autorisés.

# PROGRAMME DE LA SOIRÉE

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire
2. Présentation de BC2 Groupe conseil
3. Règles pour un bon déroulement de la soirée
4. Retour sur les questions et commentaires reçus
- 5. Retour sur le mandat et mise en contexte**
6. Plan d'urbanisme
  - Les principaux changements
7. Règlements d'urbanisme
  - Les principaux changements
8. Prochaines étapes
9. Période de questions et commentaires
10. Mot de la fin



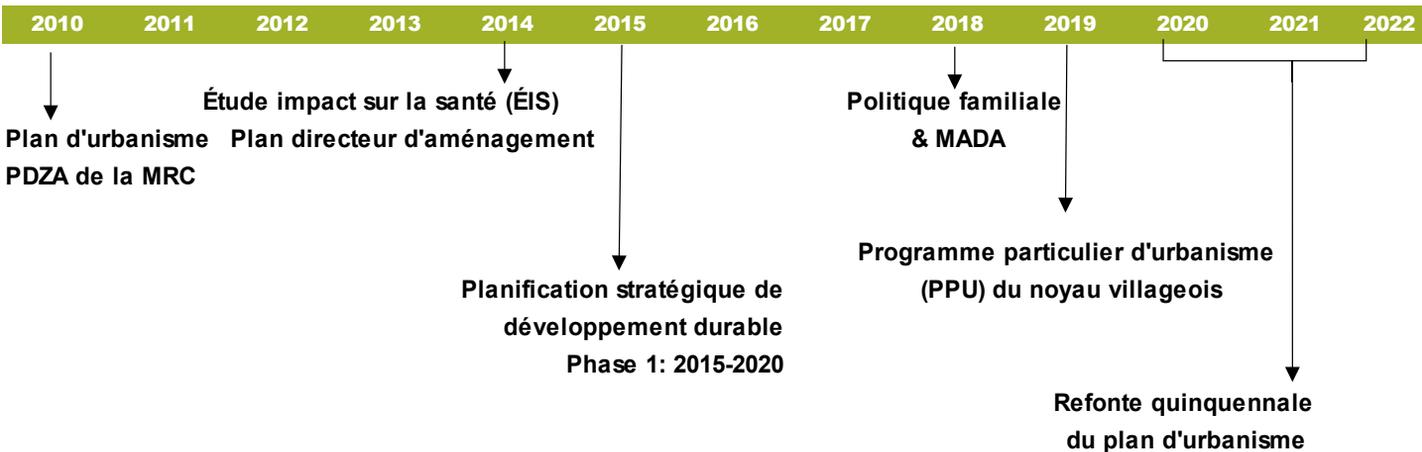
## Mise en contexte

# La concordance et l'actualisation des outils de planification



# Mise en contexte

## Mise en perspective du projet de plan d'urbanisme



## Mise en contexte

# Mise en perspective du nouveau plan d'urbanisme



### ➤ Quasi-stagnation démographique

depuis 20 ans sur le territoire



### ➤ Évolution

des tendances et des pratiques en aménagement du territoire



### ➤ Nouvelles manières

d'aborder la révision des outils de planification en favorisant davantage la transparence des processus et la participation citoyenne

# Mise en contexte

## Les principaux enjeux



### ➤ Le développement urbain

Diversification des types d'habitats, densification et patrimoine



# Mise en contexte

## Les principaux enjeux



### ➤ **Le développement rural et de villégiature**

Intégration des constructions à leur environnement et contrôle du développement dans le secteur du mont Pinacle



# Mise en contexte

## Les principaux enjeux

### ➤ Les milieux naturels

Contrôle de l'érosion, pentes fortes, et conservation des sommets du mont Pinacle



# PROGRAMME DE LA SOIRÉE

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire
2. Présentation de BC2 Groupe conseil
3. Règles pour un bon déroulement de la soirée
4. Retour sur les questions et commentaires reçus
5. Retour sur le mandat et mise en contexte

## 6. Plan d'urbanisme

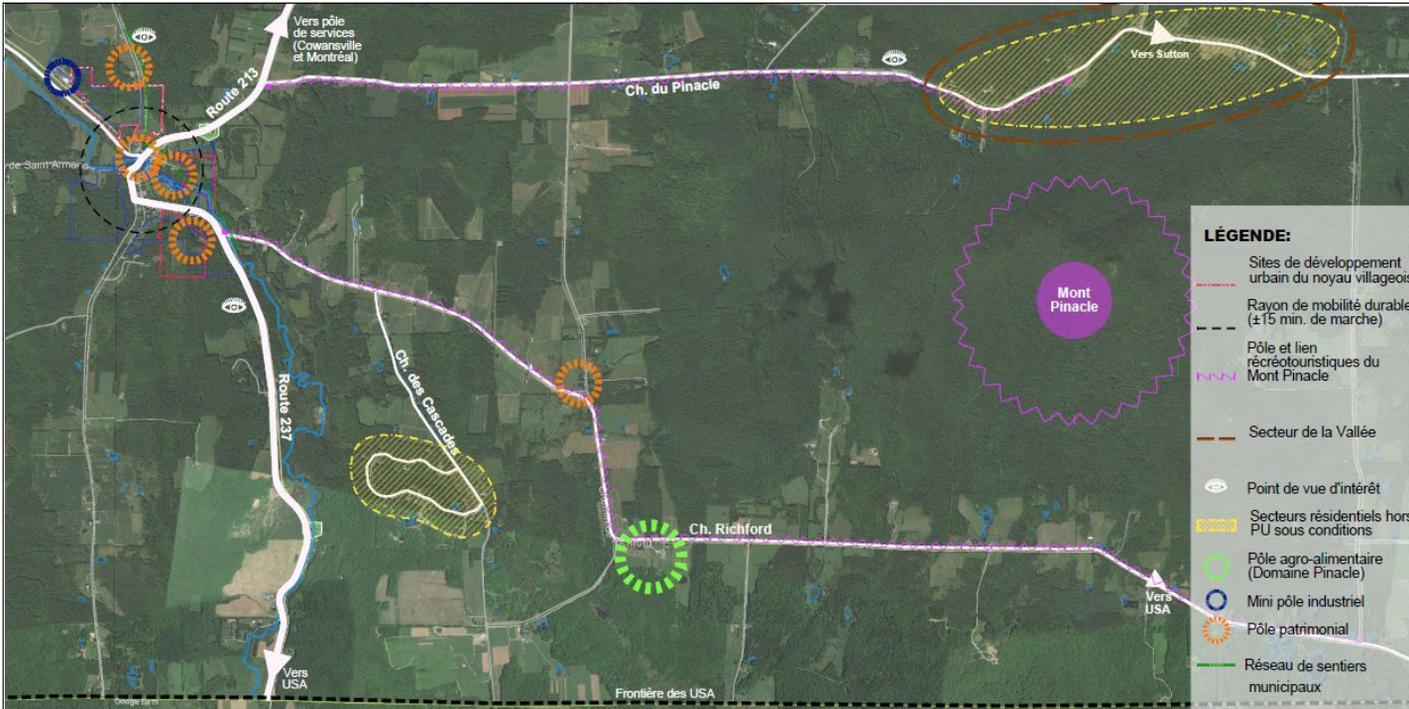
- **Les principaux changements**

7. Règlements d'urbanisme
  - Les principaux changements
8. Prochaines étapes
9. Période de questions et commentaires
10. Mot de la fin



# Projet de plan d'urbanisme

## Concept d'organisation spatiale



# Projet de plan d'urbanisme

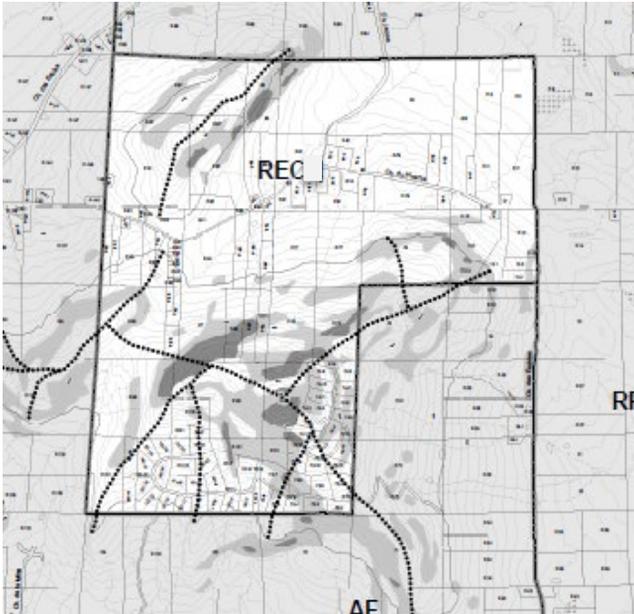
## Affectation « CONSERVATION »



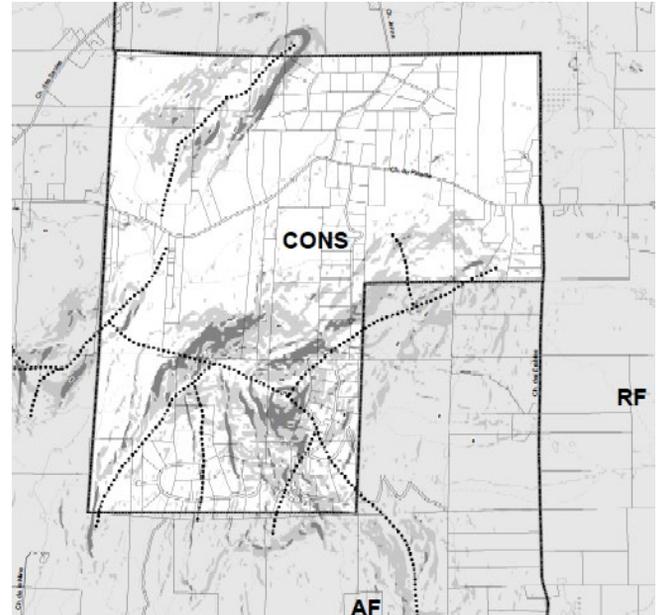
- Constituée par la zone blanche (non agricole) située à l'extérieur **du périmètre urbain (noyau villageois)**
- Correspond aux **sommets du mont Pinacle et du petit Pinacle** et leurs flancs respectifs, principales **composantes paysagères identitaires**, et comportant des milieux naturels d'intérêt faunique et floristique
- Construction résidentielle sera autorisée par endroit, de façon limitée et dans une très faible densité

# Projet de plan d'urbanisme

## Affectation « CONSERVATION »



Actuellement : Aire d'affectation "Récréative"  
autour du mont Pinacle



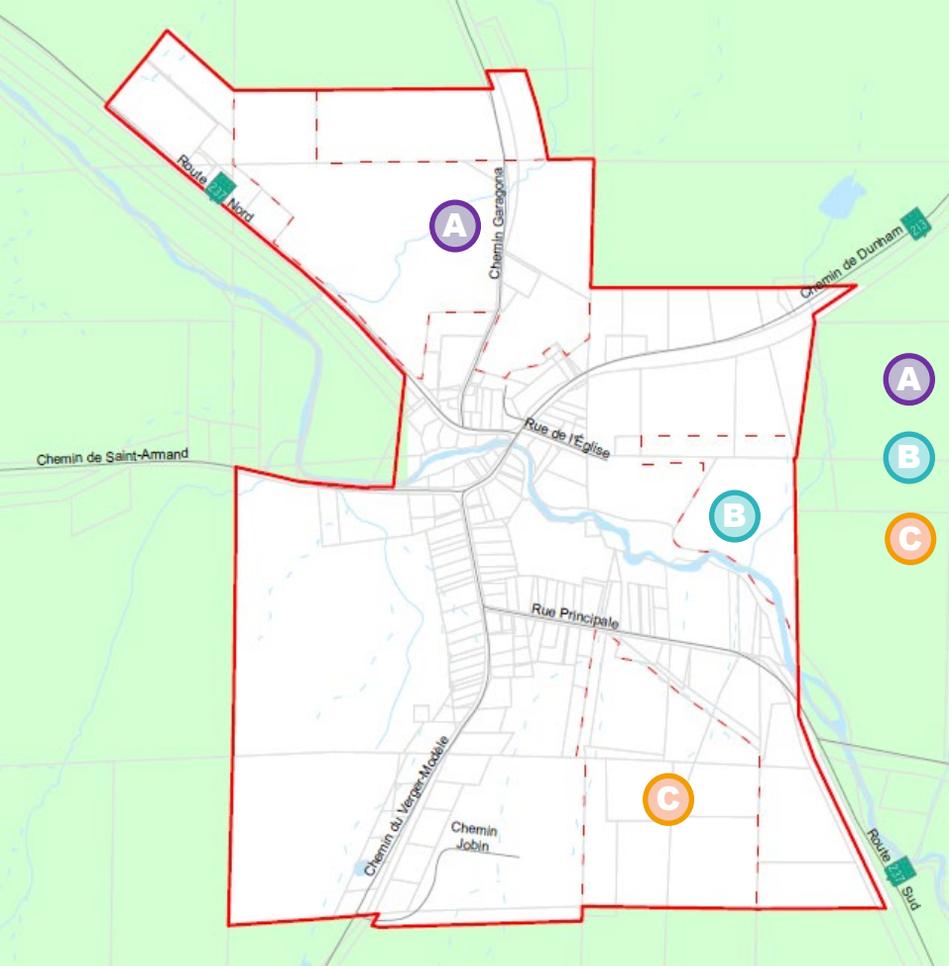
Projet : Aire d'affectation "Conservation"

# Projet de plan d'urbanisme

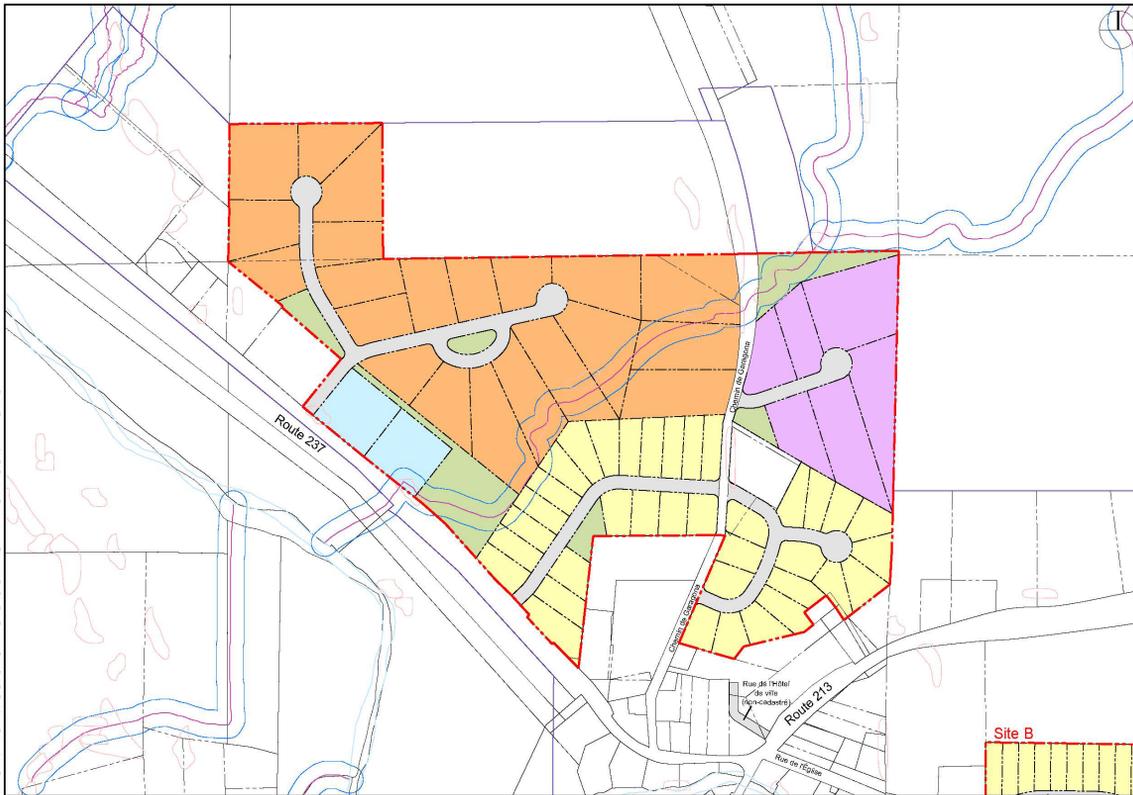
## PPU du noyau villageois



- Qu'est-ce qu'un PPU?
- Constitué par la zone blanche (non agricole) située à l'intérieur **du périmètre urbain (noyau villageois)**
- Approche d'**urbanisme opérationnel** misant sur la **faisabilité de projets urbains**, dans les principes des « écoquartiers » soit le développement de collectivités viables
- Trois secteurs d'intervention privilégiés
- Prolongement de l'affectation industrielle sur la route 237 Nord pour accueillir quelques industries légères supplémentaires



- A** Lotissement Dwyer
- B** Écoquartier résidentiel
- C** « Frelighsburg En-Haut » & sa continuité



**STATISTIQUES**

ENSEMBLE DU SITE PROPOSÉ - Site A	
Superficie du site visé :	± 249 091 m <sup>2</sup>
Lots résidentiels desservis :	± 67 660 m <sup>2</sup>
Lots résidentiels non-desservis :	± 101 281 m <sup>2</sup>
Projet intégré résidentiel - non-desservi :	± 31 136 m <sup>2</sup>
Nouvelles rues :	± 22 346 m <sup>2</sup>
Lots industriels :	± 9 733 m <sup>2</sup>
Parcs :	± 10 179 m <sup>2</sup>

**LÉGENDE**

- Lots résidentiels desservis
- Lots résidentiels non-desservis
- Projet intégré résidentiel - non-desservi
- Nouvelles rues
- Lots industriels
- Parcs
- Limite site A
- Cours d'eau et bande de protection riveraine
- Secteur de pente forte

**ÉMISSION**

- 02 Concept de développement
- 01 Concept de développement

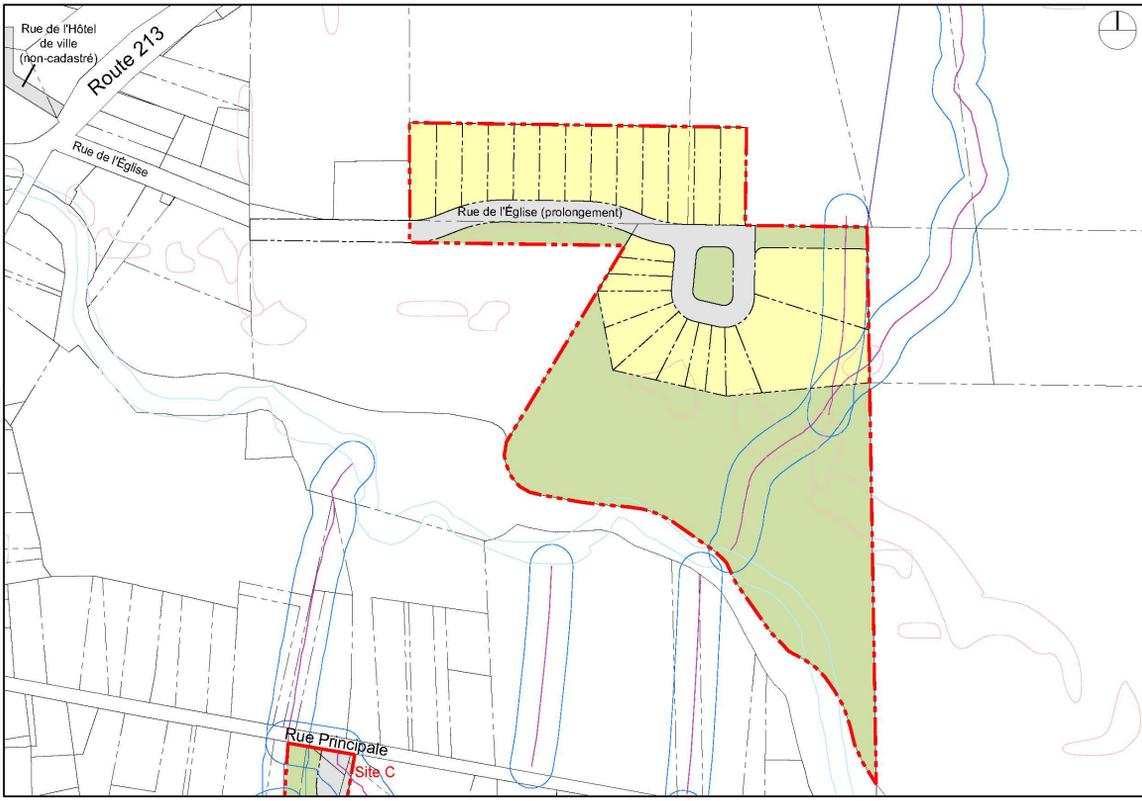
0 40 80 160 240m

Municipalité de Freilighsburg  
Freilighsburg, Qc  
Projet 10461902

VERSION 02  
19 juin 2019

Carte A: Concept de développement (à titre d'exemple seulement)- Site A  
**Élaboration d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU)**

**BC2**



**STATISTIQUES**

ENSEMBLE DU SITE PROPOSÉ - Site B	
Superficie du site visé :	1 71 365 m <sup>2</sup>
Lots résidentiels desservis :	1 28 222 m <sup>2</sup>
Nouvelles rues :	1 5 547 m <sup>2</sup>
Parcs :	1 37 496 m <sup>2</sup>

**LÉGENDE**

- Lots résidentiels desservis
- Nouvelles rues
- Parcs
- Limite site B
- Cours d'eau et bande de protection riveraine
- Secteur de pente forte

**ÉMISSION**

- 02 Concept de développement
- 01 Concept de développement



Municipalité de Frelighsburg  
Frelighsburg, Qc  
Projet 10461902

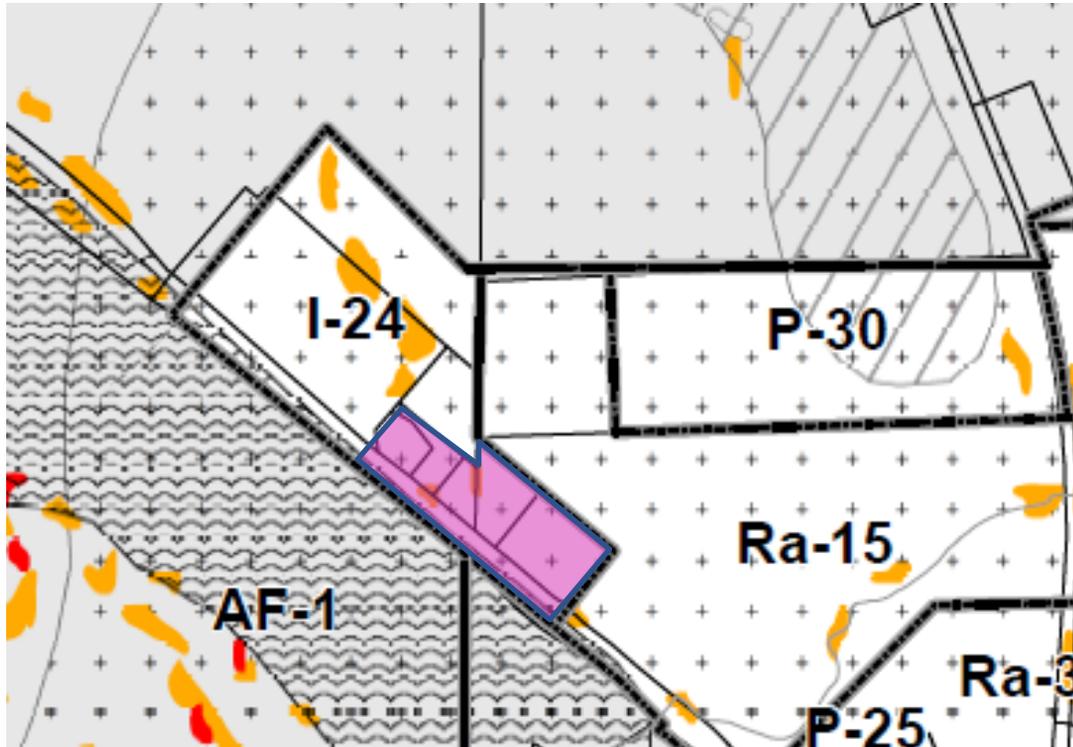
VERSION 02  
19 juin 2019

Carte B: Concept de développement (à titre d'exemple seulement)- Site B  
**Élaboration d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU)**

**BC2**

# Projet de plan d'urbanisme – PPU du noyau villageois

## Agrandissement de l'affectation Industrielle - Route 237 Nord



# PROGRAMME DE LA SOIRÉE

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire
2. Présentation de BC2 Groupe conseil
3. Règles pour un bon déroulement de la soirée
4. Retour sur les questions et commentaires reçus
5. Retour sur le mandat et mise en contexte
6. Plan d'urbanisme
  - Les principaux changements

## 7. Règlements d'urbanisme

- **Les principaux changements**

8. Prochaines étapes
9. Période de questions et commentaires
10. Mot de la fin



# Projet de règlement de zonage

## Usages commerciaux



- Mixité des usages commerciaux dans les zones mixtes du noyau villageois.
  - \*\*\* Certaines limitations pour un usage commercial dans un bâtiment accessoire et dans un bâtiment commercial à l'étage.

# Projet de règlement de zonage

## Commerces complémentaires à l'habitation



- Rappel – ce qui est actuellement autorisé:
  - 1) un bureau de professionnel tel que régi par le Code des professions du Québec;
  - 2) un bureau d'affaires d'un travailleur autonome;
  - 3) un atelier de couture;
  - 4) un salon de coiffure, de beauté ou de soins personnels;

# Projet de règlement de zonage

## Commerces complémentaires à l'habitation



- 5) un bureau nécessaire à la pratique de certains métiers (ex. menuisier);
- 6) un atelier d'artisan;**
- 7) la location de chambres;
- 8) un service de garde en milieu familial;
- 9) l'hébergement en milieu familial pour des personnes âgées, malades ou en perte d'autonomie;
- 10) un gîte touristique.

# Projet de règlement de zonage

## Usages commerciaux complémentaires à l'habitation



- Atelier d'artisan:
  - 100 % bâtiment accessoire (comme avant)
  - NOUVEAU: si dans bâtiment principal, max 25% de la superficie habitable



# Projet de règlement de zonage

## Logement secondaire (1 bâtiment)



- Actuellement désigné « Logement intergénération »
- Retrait des dispositions suivantes:
  - la présentation de la preuve attestant un lien de parenté;
  - l'obligation que des gens occupant le logement secondaire détiennent un lien de parenté avec le propriétaire de la résidence;
  - l'obligation de réaménager les lieux après 2 ans d'inoccupation pour réintégrer le logement à la résidence.

# Projet de règlement de zonage

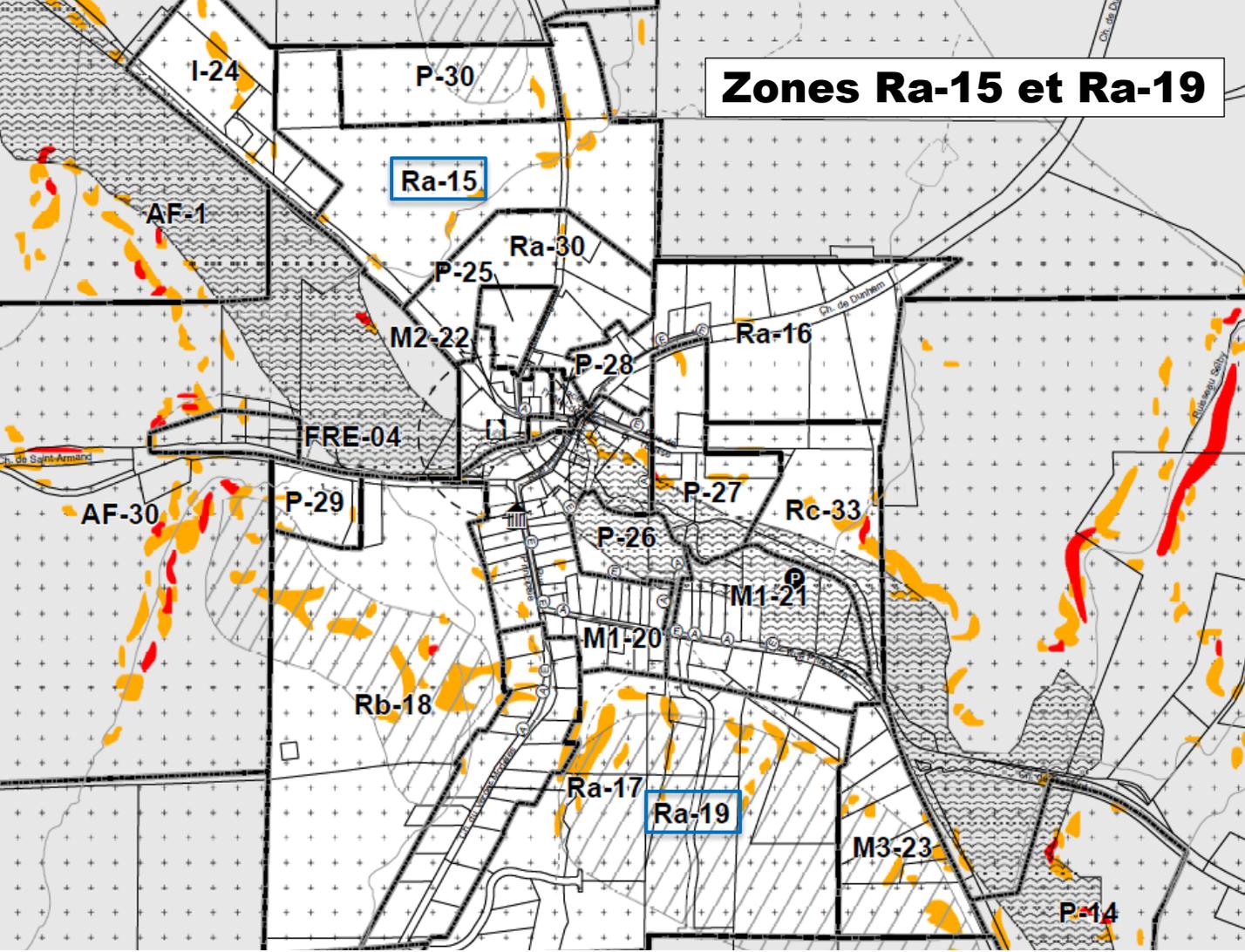
## Habitation accessoire à un usage résidentiel (2 bâtiments)



- Unité d'habitation accessoire:
  - Dans PU: zones Ra-15 et Ra-19 seulement
  - Hors PU: certaines zones AF, zone RF-5 et zone CONS-2
  - Max 50 % de la superficie du bâtiment principal
  - Cour arrière seulement (**dans PU**)

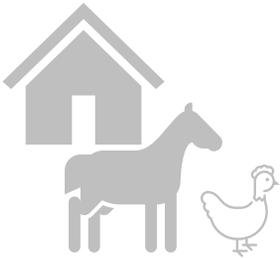
*L'unité d'habitation accessoire est un logement additionnel situé dans un bâtiment détaché du bâtiment principal résidentiel.*

# Zones Ra-15 et Ra-19



# Projet de règlement de zonage

## Usages complémentaires à l'habitation



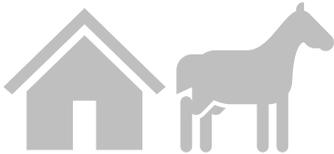
- Fermette et garde de poules
  - Encadrement uniquement hors de la zone agricole
  - Règles différentes pour le périmètre urbain et la zone CONS-2



Photo: Jardins Daniel A. Séguin

# Projet de règlement de zonage

## Usages complémentaires à l'habitation



- Fermette (HORS PU)
  - Zone CONS-2
  - Max 40 animaux
    - 20 anatidés (canards) et/ou gallinacés (poules, cailles, etc.)
    - 20 léporidés (lapins, etc.)
  - Si terrain > 5000 mètres carrés:
    - Possibilité de 5 animaux de grande taille (ex. Cheval, porc, chèvre, etc.)

# Projet de règlement de zonage

## Usage Conservation



- Groupe et classe d'usage « Conservation » (CONS)
  - a) Activités de conservation
  - b) Sentiers récréatifs non motorisés extensifs
  - c) Réserve forestière
  - d) Réserve pour la protection de la faune
  - e) Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve.

# Projet de règlement de zonage

## Usage de conservation

➤ Usages, construction et bâtiment à l'usage conservation

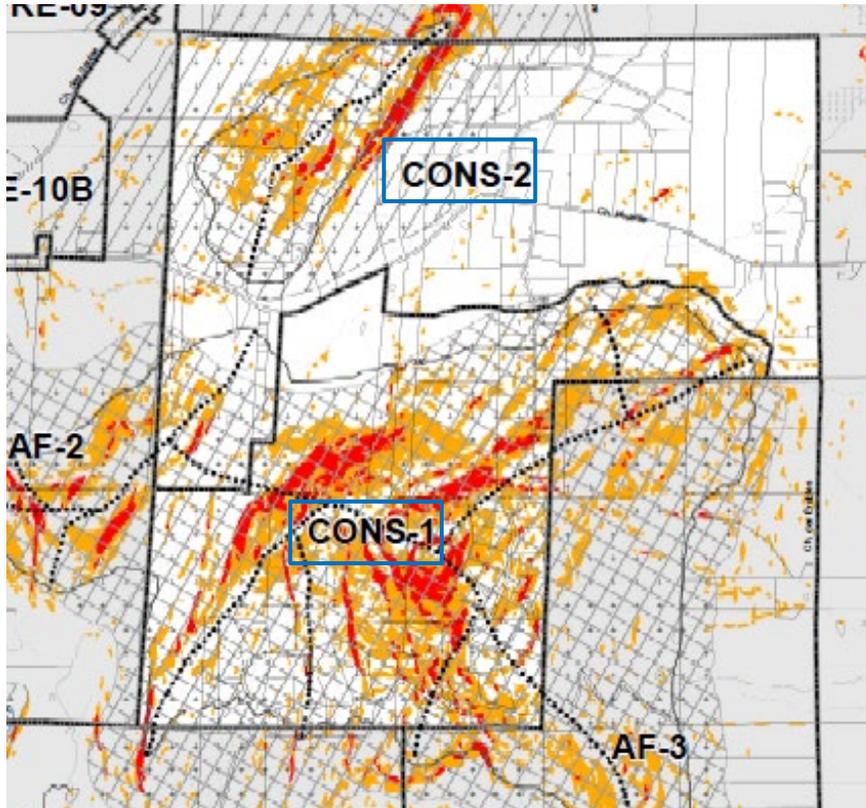


- a) Un abri sommaire (refuge)
- b) Un bâtiment d'entreposage de l'équipement d'entretien
- c) Une enseigne
- d) Un espace pour le remisage des déchets
- e) Un parc ou un espace vert
- f) Un stationnement

***Ne pas confondre usage Conservation et zone Conservation.***

# Projet de règlement de zonage

## Zones Conservation



# Projet de règlement de zonage

## Projet intégré

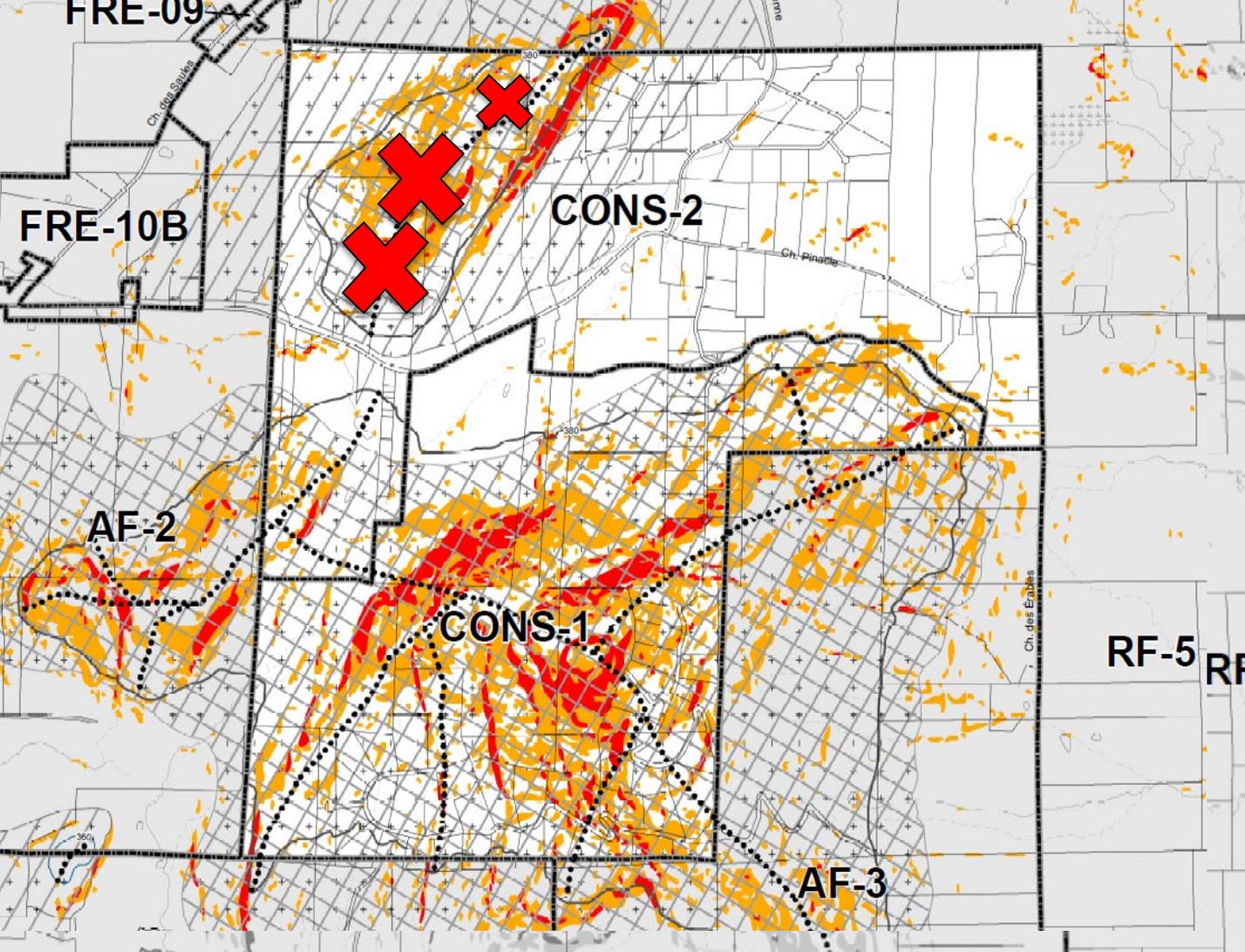


- Qu'est-ce qu'un projet intégré?
- Peut se réaliser en milieu urbain et en milieu rural
- Développement sans rue publique
- Enseigne d'ensemble autorisée
- Architecture du développement résidentiel complet traité par le règlement sur les PIIA

# Projet de règlement de zonage Mont Pinnacle

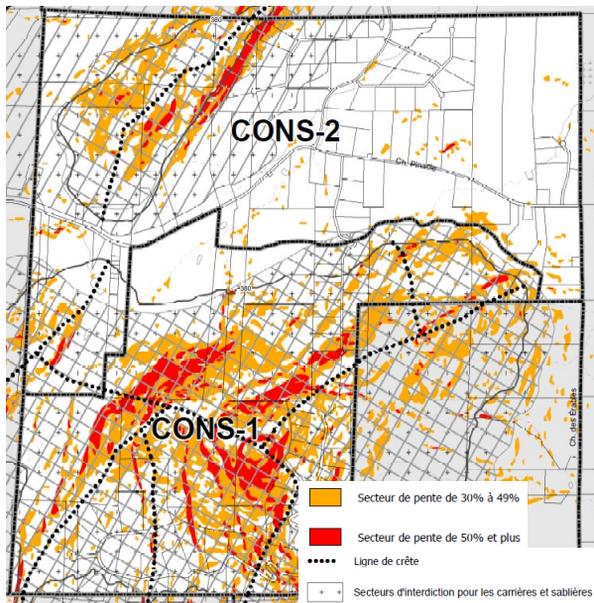


- Remplacement du règlement de PAE par le projet intégré:
  - règlement de zonage et;
  - règlement de PIIA (**p**lan d'**i**mplantation et d'**i**ntégration **a**rchitecturale)
- Zone CONS-2: seule zone hors PU autorisant ce type de projet de développement résidentiel



# Projet de règlement de zonage

## Construction dans les zones CONS-1 et CONS-2

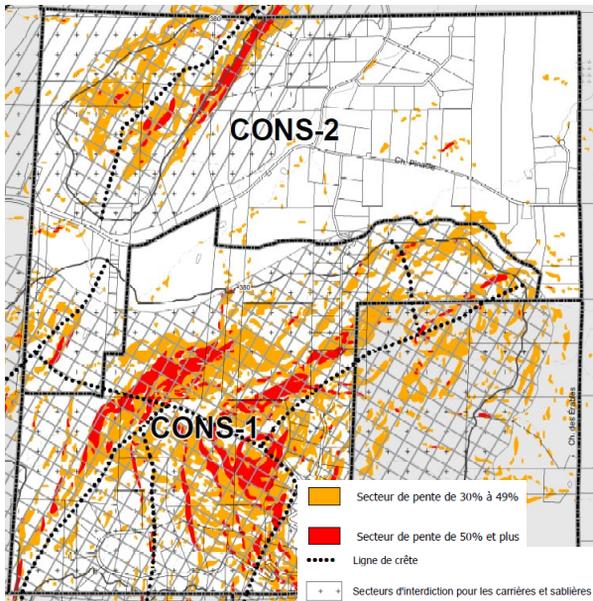


- Le secteur du mont Pinnacle a été divisé en deux zones:
  - La zone CONS-1 regroupe les plus hauts sommets et les pentes les plus fortes. La construction d'habitation y est très limitée.
  - La zone CONS-2 permet le développement résidentiel, hors des zones de contraintes, et à des conditions particulières comme le projet intégré d'habitation.

# Projet de règlement de zonage

## Construction dans les zones CONS-1 et CONS-2

- Toute construction est interdite à une altitude supérieure à 380 mètres ainsi qu'à moins de 20 mètres d'une ligne de crête.
- Des dispositions particulières s'appliquent dans les secteurs de pentes, dont certaines visent à réduire le déboisement ainsi que les opérations de remblai-déblai.



# Grille des usages et normes : CONS-1

Classe d'usages permis		R	C	C	CONS
R1	Unifamiliale	● (1)			
R2	Bi et infamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non institutionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4			
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3			●
	Catégorie 4 (Activités culturelles)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourrières, pisciculture)			
<b>Conservation (CONS)</b>					
CONS1	Conservation				●

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
PIIA	●
Projet intégré	
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	●
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	●
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	note (3)

Usage spécifique exclu	
Les réseaux majeurs d'infrastructures reliées à la production et au transport d'énergie, incluant les bâtiments et les équipements de service.	

Notes	
(1): uniquement en bordure de rue existante en date de l'entrée en vigueur du présent règlement.	
(2) art 160: superficie 2e plancher	
(3) art. 50: Interdiction altitude 380 m.	



# Grille des usages et normes : CONS-2

Classe d'usages permis		R	C	G	CONS
<b>Résidentiel (R)</b>					
R1	Unifamiliale	•			
R2	Bi et trifamilial				
R3	Multifamilial				
R4	Mixte				
R5	Maison mobile				
<b>Commercial (C)</b>					
C1	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2			
	Catégorie 3 (École privée non transitionnelle)	C1-3			
	Catégorie 4 (Spa, centre santé, soins personnels)	C1-4	• (1)		
	Catégorie 5 (Ateliers d'artisan)	C1-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C1-6			
	Catégorie 7 (Services financiers)	C1-7			
C2	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1			
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2			
	Catégorie 3 (Clientèle touristique)	C2-3			
C3	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1			
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2			
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3			
C4	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1			
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2			
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3			
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
C-5	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2			
C-6	Catégorie 1 (Complexe hôtelier)	C6-1			
	Catégorie 2 (Résidence de tourisme)	C6-2			
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3			
C-7	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1			
	Catégorie 2 (Capitatives intérieures)	C7-2			
	Catégorie 3 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C7-3	•		
	Catégorie 4 (Activités outdoor)	C7-4			
<b>Industrie (I)</b>					
I1	Industrie légère	(Aliments, meuble, manufacture)			
I2	Industrie lourde	(Caoutchouc, tabac, papier, cuir)			
I3	Industrie d'extraction	(Carrière, gravière, sablière)			
<b>Communautaire (P)</b>					
P1	Institutionnel & administratif	(hôtel de ville, église, école)			
P2	Récréatif	(terrain de jeux, parc, piste cyclable)			
P3	Utilité publique	(caserne de pompiers, garage municipal)			
<b>Agricole (A)</b>					
A1	Agriculture sans élevage	(Culture du sol et végétaux)			
A2	Agriculture avec élevage	(Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			
A3	Agriculture élevage à forte charge d'odeur	(porcherie, veaux de lait, renards)			
A4	Agriculture relié à la recherche	(Établissements reliés à la recherche)			
A5	Services, commerces et industries	(vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)			
A6	Usages agricoles spécifiques	(Chenils, fourmières, pisciculture)			
<b>Conservation (CON)</b>					
CONS1	Conservation				•

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

PIIA	•
Projet intégré	•
secteur à risque de crues	
secteur de pentes fortes	•
aire de protection du vieux moulin	
tunnel d'arbres	
ligne crêtes	•
zone assujettie à la LPTAA	
Autres	note (6)

## Usage spécifique exclu

Les réseaux majeurs d'infrastructures reliées à la production et au transport d'énergie, incluant les bâtiments et les équipements de service.

## Notes

- (1) art 169 : contingentement
- (2) art 162 : fermettes
- (3) art 160: superficie 2<sup>e</sup> plancher
- (4) Projet intégré = 20 mètres
- (5) Projet intégré = 10 %
- (6) art. 50: Interdiction altitude 380 m.



# Projet de règlement de zonage

## Usages commerciaux

- Règles d'affichage:
  - Simplification de l'application
  - Précision des types de matériaux autorisés
  - Ajout enseigne de type « sandwich »



# Projet de règlement de PIIA

## Rappel du règlement en vigueur



- Secteur village
  - Architecture des bâtiments (existants et futurs)
  - Affichage
- Secteur de pentes fortes
  - Implantation de nouvelles constructions
  - Travaux de remblai / déblais
- Projet de développement
  - Contrôle de l'érosion
  - Protection des milieux sensibles
  - Construction de rues et de fossés

# Projet de règlement de PIIA

## Nouveaux secteurs



- Mont Pinacle
  - Dispositions spécifiques additionnelles aux zones CONS-1 et CONS-2
- Projets intégrés d'habitation
  - Dispositions spécifiques au site A (Lotissement Dwyer) et CONS-2
- Écoquartier résidentiel
  - Dispositions spécifiques au site B (Prolongement rue de l'Église)

# PROGRAMME DE LA SOIRÉE

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire
2. Présentation de BC2 Groupe conseil
3. Règles pour un bon déroulement de la soirée
4. Retour sur les questions et commentaires reçus
5. Retour sur le mandat et mise en contexte
6. Plan d'urbanisme
  - Les principaux changements
7. Règlements d'urbanisme
  - Les principaux changements
- 8. Prochaines étapes**
9. Période de questions et commentaires
10. Mot de la fin



# LES PROCHAINES ÉTAPES

Consultation publique (écrite)  
- jusqu'au 6 avril

Rapport de consultation  
Adoption, avec ou sans changements,  
du plan & des règlements  
Invitation des personnes habiles à voter  
à se prononcer sur les seconds projets  
de règlement (ouverture de registres)

Examen de la conformité de la MRC  
et entrée en vigueur



# PROGRAMME DE LA SOIRÉE

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire
2. Présentation de BC2 Groupe conseil
3. Retour sur le mandat et mise en contexte
4. Règles pour un bon déroulement de la soirée
5. Retour sur les questions et commentaires reçus
6. Plan d'urbanisme
  - Les principaux changements
7. Règlements d'urbanisme
  - Les principaux changements
8. Prochaines étapes
- 9. Période de questions et commentaires**
10. Mot de la fin



**MERCI!**

**BC2**  
RÉFLÉCHIR  
L'ESPACE

